

## Écart relatif au référentiel technique de fabrication par Framatome de composants de réacteurs nucléaires

EDF a été informée par Framatome d'un écart au référentiel technique de fabrication de composants de réacteurs nucléaires.

Cet écart, lié aux performances du procédé mis en œuvre à la fabrication, porte sur le non-respect de plages de températures sur certaines zones, lors d'opérations manufacturières dites de traitement thermique de détensionnement, réalisées sur certaines soudures de générateurs de vapeur.

Il concerne des matériels en service et des matériels neufs qui ne sont pas encore en service ou installés sur un site.

Depuis qu'elle a été informée de cet écart, EDF mène avec Framatome des analyses approfondies pour recenser les matériels et les réacteurs concernés et en confirmer l'aptitude au service.

EDF a informé l'Autorité de sûreté nucléaire de ses premières analyses le 9 septembre 2019.

EDF donnera des informations complémentaires au fur et à mesure des caractérisations en cours.

Au moment adéquat, des éléments complémentaires seront mis en ligne sur le site [www.edf.fr](http://www.edf.fr) : <https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/nucleaire/non-qualites-de-fabrication>

***Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur [medias.edf.com](http://medias.edf.com)***

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 39,8 millions de clients(1), dont 29,7 millions en France. Il a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 69 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés fin 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.